

## Séance ordinaire du Mardi 11 Avril 2017

Convocation : en date du 06/04/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Ms MAGNIER Christian - DEMAREST Johan - PARIS Didier - MOREL Didier.  
Mmes FLICOT Isabelle – MELLIER Isabelle.

**Absent excusé** : Mme CLIPET Catherine - Mr CORNU Julien a donné procuration à Mme FLICOT Isabelle – Mr DEMONCHAUX David a donné procuration à Mr MAGNIER Christian – Mr GRINCOURT Adrien a donné procuration à Mr MOREL Didier.

**Absent** : Mr BLONDEL Frédéric.

Le Mardi 6 Avril à 20 Heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAGNIER Christian, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance qui n'appelle aucune observation. Il est adopté par le Conseil.

➤ **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme MELLIER est désignée secrétaire de séance.

➤ **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016 :**

Il est donné lecture du compte de gestion et du compte administratif. Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : 153 335,30 €

Recettes : 209 069,01 €

Soit un excédent de 2016 de 55 733,71 €

Investissement :

Dépenses : 55 782,88 €

Recettes : 3 881,85 €

Soit un déficit de 2016 de 51 901,03 €

Après reprise des résultats antérieurs, il est constaté un excédent global de 190 506,51 € en fonctionnement et un déficit de 16 638,42 € en investissement.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif à l'unanimité.

➤ **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017 :**

Mr Le Maire présente les taux des 4 taxes et propose de ne pas les augmenter, à savoir :

- Taxe d'habitation : 17,83%
- Taxe foncière bâti : 14,00 %
- Taxe foncière non bâti : 38,31 %
- CFE : 14,64 %

Après en avoir délibéré, les membres décident de laisser les taux identiques à l'année précédente à

l'exception de Mr MOREL qui est contre. Il signale que la commune dégage un bénéfice relativement important et souhaiterait donc voir les impôts à la baisse et ainsi, en faire profiter les habitants.

➤ **Vote du budget 2016 :**

Il est donné lecture article par article du budget primitif. Il s'équilibre à 380 895,51 € en fonctionnement et à 165 464,42 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte majoritairement la proposition du budget 2017 à l'exception de Mr Morel qui vote contre.

➤ **Questions diverses :**

Achat d'une armoire pour les produits phytosanitaires :

Monsieur Le Maire présente un devis de la Société des Produits de France pour l'achat d'une armoire de stockage pour les produits phytosanitaires qui s'élève à 497,16€ TTC. Les membres acceptent à l'unanimité.

Manœuvre des pompiers :

Mr Le Maire signale qu'une manœuvre incendie sera effectuée sur la commune le dimanche 23 avril 2017 de 08h30 à 12h00 par le CS Val de Trie.

Miroir à Chaussoy :

Mr MOREL signale que le miroir situé en bas de la rue Boutroy est cassé.

Demandes de subventions :

Mr Le Maire a reçu une demande de renouvellement d'adhésion à SOMEA pour un montant de 30 € annuel. La seconde concerne une demande de subvention pour l'Association du Vimeu qui s'élève à 50€ annuel. Après en avoir délibéré, les membres acceptent le renouvellement d'adhésion à SOMEA.

Logement de Mr et Mme CORNET :

Mr Le Maire présente le rapport du contrôle d'assainissement 2014. L'installation est non-conforme. Afin d'effectuer une étude de sol, Monsieur Le Maire demande donc de délibérer sur le devis de Routier Environnement à Oisemont qui s'élève à 380€ TTC. Les membres acceptent à l'unanimité.

Rénovation du transformateur situé rue de l'Eglise :

Monsieur Le Maire a reçu deux devis. Le premier concerne la réfection des murs à l'entrée de l'école et celui en face du monument aux morts établi par TAA Services Rénovation d'Abbeville et s'élève à 1310,37€ TTC (dé jointoiment / rejointoiment, enduit gratté et bardage en bois). L'Association du Vimeu a présenté un nouveau devis pour la rénovation du transformateur s'élevant à la somme de 1 250€ TTC contre 2 450€ TTC auparavant (passage du nettoyeur haute pression, mise en peinture couleur torchis en haut du mur avec mise en peinture du sous bassement imitation briques). Les membres du conseil décident de ne pas donner suite aux devis et pensent que cela reviendra moins cher de faire réaliser les travaux par le personnel communal.

Repas des aînés :

Mr PARIS signale que 6 nouvelles personnes seront conviées au repas qui aura lieu le 30 avril prochain.

La séance est levée à 23H20.